



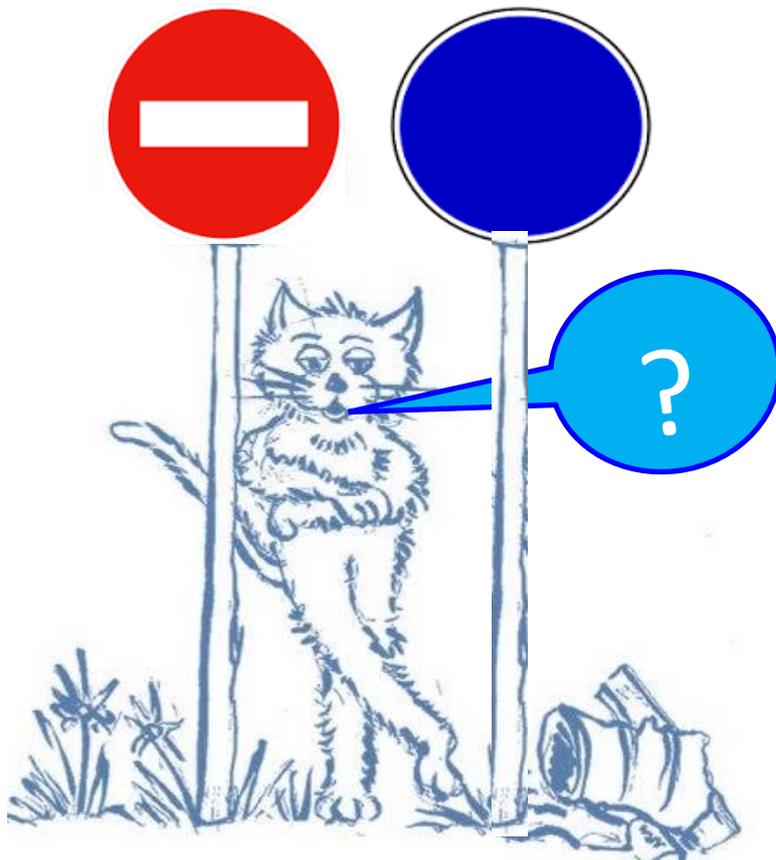
Au Fil de Fontenay

F O N T E N A Y S A I N T P E R E

N°05

FEVRIER 2015

Mieux Vivre Ensemble



Dans cette nouvelle édition du :

Fil de Fontenay

Nous avons souhaité regrouper en une seule fois tout ce que le respect du bien commun et d'autrui implique.

Vous y trouverez donc les règles et interdits qui permettent de respecter notre environnement, d'assurer notre tranquillité et de bien vivre ensemble.

En appliquant des gestes simples, nous veillerons tous à l'équilibre de notre vie commune.

Votre conseil municipal ne souhaite pas être « moralisateur » mais nous avons l'obligation de faire respecter ces règles .

Pour le bien de nous tous, merci d'être vigilants .

Votre Conseil Municipal

Dans ce numéro :

Prévention Routière	2
Dépôts Sauvages	4
Déchets	5
Jardin	7
Biens Communaux	8
Le Bruit	9
Notre Environnement	10
Actes et Gestes	11
Mémo	12

Circulons prudemment



Respectons les limitations de vitesse

- Respectons la réglementation relative au stationnement
- Ne garons pas nos véhicules dans un lieu pouvant gêner la circulation, le passage des bus, des véhicules ou présenter un danger pour les autres usagers
- Notre stationnement peut être gênant pour vos voisins
- Le stationnement est considéré comme dangereux à proximité d'intersections, de routes et de virages

Vous déménagez, vous faites des travaux, venez en Mairie faire les démarches nécessaires



Prendre un sens interdit même sur une courte distance est dangereux pour les autres et pour soi même.

Pour la sécurité de nos enfants, respectons le sens interdit de 8h20 à 8h40 Rue de la Mairie



Respectons les stops

Respectons nos chemins ruraux



Les véhicules à moteurs sont interdits dans nos bois, champs, forêts !

**L'arrêté municipal du 20/02/2000 interdit la circulation aux véhicules motorisés, sauf engins agricoles dans les chemins du village afin d'en préserver le paysage.
Tout contrevenant se faisant arrêter par les forces de l'ordre sera exposé à une sanction**

Profitons des sentiers de Fontenay pour nous promener avec notre famille, nos animaux.

Notre paysage offre de belles balades à cheval, à vélo, à pied..



Non aux dépôts



Les dépôts sauvages sont strictement interdits!

Ne jetons pas nos ordures dans nos chemins!

Veillons à ce que les entreprises que nous employons respectent l'évacuation des matériaux en déchetterie

Nous pouvons nous débarrasser facilement de nos déchets

Pensons aux déchetteries de Limay et de Buchelay (Les Closeaux) accessibles gratuitement



Ne nous débarrassons pas de nos déchets verts sur les terrains voisins ou sur les chemins !



RESPECTONS NOS PAYSAGES

La propreté de notre village

RESPECTONS NOS RUES

**NE JETONS RIEN PAR TERRE !
DES POUBELLES COMMUNALES
SONT À NOTRE DISPOSITION
DANS LE VILLAGE**

**Papiers, emballages, canettes,
mégots, crottes de chiens,
crottins de chevaux ...
enlaidissent nos rues, nos
places!**



Recyclez correctement !

N'emboîtons pas nos déchets !

**Ne mettons pas nos déchets recyclables dans des sacs
poubelles !**

**Rentrons nos poubelles sédentaires dans nos propriétés si
nous le pouvons !**

Le travail des employés communaux

NOUS CONSTATONS TROP DE DECHETS JETES !

NOUS DEVONS RESPECTER LE TRAVAIL DES EMPLOYES COMMUNAUX



Pensez à l'Eco-tri !

**Ne mélangeons pas nos déchets
verts avec nos déchets
ménagers !**

**Pensons à les composter si
possible**

**Le tri doit être respecté au
cimetière !**

RESPECTONS NOTRE CADRE DE VIE

Des gestes de Jardinage

Contribuons à la bonne qualité de l'environnement en entretenant les haies et clôtures qui dépassent sur la voie publique.

Pensons à la sécurité des piétons aux abords de nos propriétés.

Ne brûlons pas
nos déchets



La commune a adopté la démarche ZéroPhyto, celle-ci sera obligatoire pour les particuliers dès 2020 !

PRÉPARONS-NOUS !

Depuis 2011, il est strictement interdit de brûler ses déchets verts à l'air libre !

Selon la Circulaire de la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie 11/05/2011.



RESPECTONS NOTRE ENVIRONNEMENT



TROP DE DEGRADATIONS

Le tag est interdit !

Les tags de ces pseudo-artistes viennent polluer notre patrimoine !



Ne dégradons pas les biens communaux

La clôture, la main courante du stade et 12 candélabres ont été vandalisés !

Un coût exorbitant pour notre commune



Pour notre Tranquillité

LIMITONS LES NUISANCES SONORES



Profitons des heures légales pour effectuer les travaux occasionnant un bruit sonore répétitif, intensif et long, notamment en extérieur !

CRENEAUX HORAIRES DES BRUITS DE TRAVAUX

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Jours Fériés
8h30 - 12h							
-	-	-	-	-	9h - 12h		
14h30 - 19h30	-	10h - 12h	10h - 12h				
					15h - 19h		

A PARTIR D'UNE CERTAINE HEURE
RESPECTONS NOTRE VOISINAGE



RESPECTONS NOTRE TRANQUILLITE

Notre Environnement

NE CONTRIBUONS PAS A LA POLLUTION !

Ne versons pas nos déchets liquides dans les caniveaux !

Le ru est un organisme vivant patrimoine de notre village.

N'oublions pas qu'il offre un lieu de jeux à nos enfants !

Tout ce que nous déversons sur la voie publique s'écoule dans notre ru et tue notre environnement

(poissons, micro organismes)



Quelques Actes à Maîtriser



ASSUMONS NOS ANIMAUX

Chiens, chevaux

Ramassons leurs excréments !

Ne laissons pas nos chiens errer !

**Ils peuvent occasionner un trouble à la
sécurité publique.**

Contrôlons leurs aboiements !

**Organiser un feu
d'artifice**

**Venons en Mairie !
Les feux sont soumis à
autorisation**



RESPECTONS NOTRE SI JOLI VILLAGE



MEMO DU MIEUX VIVRE ENSEMBLE

- RESPECTONS LES REGLES DE STATIONNEMENT**
- MAITRISONS NOTRE VITESSE**
- SOYONS ATTENTIFS AUX PIETONS**
- RESPECTONS NOS CHEMINS RURAUX**
- RESPECTONS LE TRI SELECTIF**
- RESPECTONS LES RUES DE NOTRE VILLAGE**
- RESPECTONS LES BIENS ET BATIMENTS COMMUNAUX**
- RESPECTONS LE TRAVAIL DES EMPLOYES COMMUNAUX**
- RESPECTONS NOTRE ENVIRONNEMENT**
- RESPECTONS NOTRE VOISINAGE**

Vous trouverez les informations :

- 👉 www.fontenay-saint-pere.fr**
- 👉 mantesenyvelines.fr (CAMY)**
- 👉 pnr-vexin-francais.fr**
- 👉 yvelines.gouv.fr**
- 👉 Déchetterie Limay Avenue du Val tél : 01 34 77 63 81**
- 👉 Déchetterie Buchelay Les Closeaux
18 rue des Closeaux tél: 01 30 94 19 10**